

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Tel. 04.32.44.89.30

2026- 156

Avignon, le 20 JUL. 2026

N° 26/ 134

**Arrêté du Président portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade
de Technicien territorial**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 25-104 du 25 août 2025 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,

Vu l'arrêté n° 25-105 du 25 août 2025 portant ouverture par le Centre de Gestion de Vaucluse, pour le compte de la région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur, d'un concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu l'arrêté du Président n° 25-128 du 20 octobre 2025 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial,

Vu l'arrêté n° 26-052 du 12 mars 2026 portant composition du jury fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-053 du 12 mars 2026 portant composition du jury fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-056 du 19 mars 2026 fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,

Vu l'arrêté n° 26-057 du 19 mars 2026 fixant les modalités d'organisation des épreuves du concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu l'arrêté 26-060 du 19 mars 2026 portant liste des candidats autorisés à participer au concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026,

Vu l'arrêté 26-061 du 19 mars 2026 portant liste des candidats autorisés à participer au concours externe, d'un concours interne et d'un troisième concours d'accès au grade de technicien territorial spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialité « Aménagement urbain et développement durable » session 2026, en date du 23 juin 2026,

Vu le procès-verbal de la délibération du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialité « Réseaux, voirie et infrastructures » session 2026, en date du 26 juin 2026,

Considérant les lauréats inscrits sur les listes d'aptitudes,

Considérant les nominations intervenues sur le grade de technicien territorial,

ARRETE

Article 1 : A compter du 20 juillet 2026, la liste d'aptitude d'accès au grade de technicien territorial est établie, par ordre alphabétique, comme suit, et comprend 34 lauréats.

Nom	Prénom	Spécialité
AHUIR	Perrine Laurence	Aménagement urbain et développement durable
ANTONI	Pierre	Réseaux, voirie et infrastructures
BARATTERO	Eric	Réseaux, voirie et infrastructures
BARBAN	Hadrien	Réseaux, voirie et infrastructures
BERET	Lionel	Réseaux, voirie et infrastructures
BERTUCCI	Louis-Marie	Réseaux, voirie et infrastructures
BOUCHELLARM	Mourad Boudjema	Réseaux, voirie et infrastructures
BOUTEILLE	Romain	Réseaux, voirie et infrastructures
CARPENTIER	Nicolas	Réseaux, voirie et infrastructures
CASULA	Théoden Syd	Réseaux, voirie et infrastructures
CAULIER	Sébastien	Réseaux, voirie et infrastructures
CHALLET	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures
DAL MASO	Olivier	Réseaux, voirie et infrastructures
FAVIER	Boris	Aménagement urbain et développement durable

FERAUD	Cédric	Réseaux, voirie et infrastructures
FERRAGNE	Claire	Réseaux, voirie et infrastructures
FORNER	Christophe Claude Christian	Réseaux, voirie et infrastructures
GASTIN	Lionel Claude François	Réseaux, voirie et infrastructures
GIROUD-ARGOUD	Thibaud	Aménagement urbain et développement durable
GOUAZE	Janick Louis Daniel	Réseaux, voirie et infrastructures
GOUJON	Estelle Morgane	Aménagement urbain et développement durable
INGRAUDO	Anthony	Réseaux, voirie et infrastructures
MOUELHI	Mohamed	Réseaux, voirie et infrastructures
PAPEGNIES	François	Aménagement urbain et développement durable
PAROCHE	Sebastien	Réseaux, voirie et infrastructures
PAUL	Jérémie	Réseaux, voirie et infrastructures
PETITGIRARD-EYFFRED	Mathieu	Réseaux, voirie et infrastructures
POURRET	Coralie	Aménagement urbain et développement durable
RENCHET	Juliette Mathilde Adeline	Réseaux, voirie et infrastructures
ROBIN	Hélène	Aménagement urbain et développement durable
SILVIA	Nicolas	Réseaux, voirie et infrastructures
SLIMANE	Mohamed Sid Ali	Bâtiments, génie civil
TROISMOULINS	Jennifer	Aménagement urbain et développement durable
TULIMIERO	François	Aménagement urbain et développement durable

Article 2 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,

Jean-François LOVISOLO

